



COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour du lundi 19 au
vendredi 23 juillet 2021 à Cotonou et à Parakou)

N° *029* /MESTFP/DC/SGM/DEC/STEC/SA

OBJET : Ouverture des registres d'inscription aux concours d'entrée
à l'Ecole de Formation Médico-Sociale, session d'août 2021

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle porte à la connaissance du public que les registres d'inscription aux concours de bourses donnant accès en première année de l'Ecole de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou et de son annexe de Djougou au régime d'internat et d'externat, sont **ouverts du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2021**.

Les formations ouvertes sont les suivantes :

- **EFMS à Parakou :**

- ✓ Assistants Sociaux niveau B;
- ✓ et Techniciens Sanitaires ;

- **Annexe de Djougou :**

- ✓ Techniciens Sanitaires (régime d'externat).

A- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

➤ **DIPLOME REQUIS**

- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

➤ **CONDITION D'AGE**

- avoir 18 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2021.

B- LIEUX DE DEPÔT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront déposés dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP),



ou à la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP), ou à l'Ecole de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou, ou à l'Ecole de Formation des Auxiliaires de Santé (EFAS-Annexe de l'EFMS de Parakou) à Djougou et devront comporter les pièces suivantes :

1. une (01) fiche d'inscription précisant le centre de composition, la spécialité choisie et l'établissement d'accueil en cas de succès (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
2. une (01) photocopie certifiée conforme à l'original de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. une photocopie certifiée conforme à l'original du certificat de nationalité ;
4. une photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme du BEPC ;
5. une (01) enveloppe timbrée, format moyen, portant l'adresse exacte du candidat ainsi que des numéros de téléphone fonctionnels ;
6. une attestation médicale de non infirmité ;
7. un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cent (1.500) francs.

C- DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS ET MATIERES DE COMPOSITION

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **vendredi 30 juillet 2021**.

Les candidats composeront dans les matières suivantes :

- 1. Communication écrite, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 2. Sciences de la Vie et de la Terre, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 3. Mathématiques, durée 2 h, coefficient 3.**

Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, sessions de juin 2021, sont autorisés à passer lesdits concours en produisant une copie complète de la liste des admis sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s).

N.B :

- le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national ;
- tout dossier incomplet ou parvenu en retard sera systématiquement rejeté.

D- DATE DE DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION RETENUS

Les concours se dérouleront le **mardi 31 août 2021** dans les centres de composition suivants :

- Département de l'Atacora : Lycée Technique de Natitingou ;
- 

- Département de la Donga : Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou ;
- Département du Borgou : EFMS à Parakou ;
- Département de l'Alibori : Lycée Technique Commercial et Industriel de KANDI ;
- Département des Collines : CEG1 Dassa ;
- Département du Zou : Lycée Technique de Bohicon ;
- Département du Couffo : CEG1 Aplahoué ;
- Département du Mono : CEG1 Lokossa ;
- Département de l'Atlantique : CEG1 Allada ;
- Département du Littoral : Lycée Technique Coulibaly à Cotonou ;
- Département de l'Ouémé : Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo ;
- Département du Plateau : Lycée Technique de Pobè.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP), à la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP), à l'Ecole de Formation Médico-Sociale à Parakou (EFMS), à l'Ecole de Formation des Auxiliaires de Santé (EFAS-Annexe de l'EFMS de Parakou) à Djougou ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le 16 juillet 2021


Kouaro Yves CHABI
Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle